



La CSC vous conseille et vous soutient

Formez-vous à un métier en pénurie



Ma CSC



Bonjour

Vous avez reçu ou allez recevoir prochainement un courrier de l'Onem vous informant que vous serez exclu du chômage dès 2026.

Saviez-vous cependant que les personnes qui débutent, avant le 1^{er} janvier 2026, une formation validée par le Forem menant à un métier en pénurie peuvent **obtenir une dispense et prolonger leurs droits pendant la durée de la formation** (jusqu'au 30 juin 2030 au plus tard)?

La liste complète de ces métiers en pénurie et les formations qui y mènent peut être consultée sur le [site du Forem](#).

Parmi ceux-ci se trouvent de nombreux métiers à haute valeur humaine et sociétale dans le **secteur non marchand** : ceux-ci apportent chaque jour un soutien précieux à des milliers de personnes. Votre énergie pourrait y être mise au service d'un projet à profit social.

Si vous rencontrez une difficulté, comme par exemple une filière de formation saturée alors que vous souhaitez vous y inscrire, vous pouvez le communiquer via la [page suivante](#).

📍 La CSC organise également des **séances d'information dans votre région** pour répondre à toutes les questions que vous pourriez vous poser concernant la réforme du chômage.

Participez à une séance près de chez vous

